

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON 1

Diplôme Universitaire

Expertise Judiciaire Psychiatrique et Psychologique

Description de la formation :

La formation initiale des experts psychiatres et psychologues nécessite des bases juridiques et techniques de plus en plus spécialisées. De plus, les évolutions récentes et en cours des textes régissant l'expertise judiciaire développent de nouvelles questions délicates, en particulier sur les points des procédures contradictoires, des examens de tutelles, et de l'extension des expertises post-sentencielles. Cet enseignement a pour objectif principal de permettre aux praticiens qui désirent demander leur inscription sur la liste des experts d'acquiescer ces bases. Cette formation portera donc sur l'état de la législation actuelle, l'évolution de la procédure et de la jurisprudence, les données techniques, cliniques et médico-légales de la réalisation de ces expertises. L'orientation de cette formation vise essentiellement la formation à l'expertise psychiatrique et psychologique en matière pénale, aux affaires familiales et aux Tutelles, et n'interfère pas avec les formations plus orientées vers la réparation juridique du dommage. La formation s'étend sur une année universitaire.

IMPORTANT

La réunion d'information est **OBLIGATOIRE** : Jeudi 22 octobre 2015 à 17h

Salle de réunion du pôle « Santé Mentales des Détenus et Psychiatrie Légale » - Bât. 424

CH Le Vinatier, 95 bd Pinel – 69500 Bron

Programme de l'enseignement : 4 modules de 18 heures, sur 2,5 jours chacun et 10 demi-journées de stage.

Enseignement théorique : 60 heures de cours magistraux et tables rondes se rapportant à l'expertise : Droit pénal et civil, procédure, jurisprudence, psychiatrie légale, aspects techniques, cliniques, et éthiques de l'expertise, évolution des missions et des compétences.

Séminaires : 12 heures : reprise des questions abordées en cours, approfondissement du travail personnel sur les expériences de stages, aide à la préparation des rapports qui feront l'objet de l'examen oral.

Stages : 30 heures de stage de participation à des travaux d'expertise auprès d'experts près la Cour d'appel, psychiatres et psychologues, avec assistance aux examens, rédaction contrôlée de rapports.

Travail personnel de préparation du mémoire : 30 heures

Public concerné et pré-requis :

Sont admis à s'inscrire au Diplôme les personnes suivantes, indépendamment de leur nationalité :

- Les médecins psychiatres, et les docteurs en médecine pratiquant ou désirant pratiquer l'expertise psychiatrique pénale.
- Les psychologues cliniciens
- Les internes en psychiatrie ou étudiants inscrits DIU de psychiatrie général
- Les étudiants en psychologie ayant validé un Master 1

La capacité d'accueil de cet enseignement est de 25 étudiants.

L'ouverture de la formation est conditionnée par un nombre d'inscriptions minimal de 10 étudiants

Dates de cours :

Lieu : Centre hospitalier Le Vinatier à BRON (69500), bâtiment B46

1°) 10, 11 et 12 décembre 2015

2°) 4, 5 et 6 février 2016

3°) 14, 15 et 16 avril 2016

4°) 29 et 30 mai 2016

+ 27 + 28 mai 2015 : colloque facultatif.

Examen :

- 1er écrit : 17 juin 2016, 9h à 12h30

- 2e écrit : 9 septembre 2015, 9h à 12h30

- dépôt rapport d'expertise : 9 septembre 2016

- oral : 23 septembre 2016

L'accord écrit du responsable d'enseignement doit obligatoirement être joint au dossier d'inscription

Responsable de l'enseignement :

Professeur Emmanuel POULET
Hôpital Edouard Herriot - Pavillon N
5, place d'Arsonval - 69437 LYON cedex 03
Téléphone : 04.72.11.00.09
Télécopie : 04.72.11.68.64
E-mail : emmanuel.poulet@chu-lyon.fr

Coordinateur de l'enseignement :

Docteur Frédéric MEUNIER
Institut Alexandre Lacassagne
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON cedex 08
Téléphone : 04.78.37.58.91 ou 04.26.68.82.10
E-mail : fred.meunier@laposte.net

Modalités d'évaluation des connaissances :

Contrôle des connaissances :

L'assiduité à l'enseignement et la réalisation du stage autorisent à se présenter à l'examen. Celui-ci est organisé en deux sessions écrites et une session orale.

La première session écrite, courant juin, comporte :

- un écrit anonyme de droit d'une durée de 3 heures, noté sur 20

- un écrit anonyme sur l'expertise psychiatrique ou psychologique d'une durée de 3 heures, noté sur 20

La session orale, notée sur 40, porte sur la discussion des quatre rapports d'expertise rendus avant la deuxième session écrite et toutes questions se référant à l'ensemble de l'enseignement.

Pour être admis, les candidats doivent obtenir la moyenne au total (20/40) et la moyenne à l'oral (20/40).

La deuxième session écrite a lieu début septembre selon les mêmes modalités pour les étudiants n'ayant pas eu la moyenne à la 1^{ère} session.

Le bénéfice d'une note supérieure à la moyenne pour l'écrit peut être conservé pour la prochaine année universitaire. Une réinscription est obligatoire.

Les candidats admis, reçoivent un diplôme délivré sous le sceau de l'Université Claude-Bernard LYON 1. Les candidats non admis, ayant été assidus et ayant remis quatre rapports d'expertise, reçoivent une attestation de présence.